Produire, fabriquer et commercialiser des produits non alimentaires sur ma ferme : quelle réglementation ? Quelle législation ?

Objectifs
Dans le développement d'une activité de transformation de produits autres qu'alimentaires (savon à froid, cosmétique, produits d'aromathérapie, parfums, produits d'hygiène (shampooing, dentifrice...), le plus grand frein, semble toujours être la réglement

Contenu
Prendre connaissance de la réglementation européenne des cosmétiques et autres produits proches.
Prendre connaissance des bonnes pratiques de fabrication cosmétique.
Prendre en compte, en cohérence avec la dimension artisanale, la réglementation européenne dans un projet
de développement de gamme en cosmétique et savonnerie.
Présentation de la mise sur le marché des produits de type : savon à froid, cosmétique, produits d'aromathérapie,
parfums, produits d'hygiène (shampooing, dentifrice...)
Une fois décryptées la réglementation et les bonnes pratiques de fabrication, vous saurez comment déclarer
votre activité et travailler à la constitution des dossiers cosmétiques.
Plus vous connaîtrez la réglementation en amont, plus vous éviterez d'erreurs dans vos choix, notamment dans la
fabrication et la mise sur le marché.

Infos complémentaires

ADEAR DU LOT
RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements
Yves Bruel - Katy Amilhaud - Agathe Bodo
adearlot@wanadoo.fr
ADEAR Lot
Place de la Halle

46320
ASSIER
Tel. 05 65 34 08 37
N° d'organisme de formation : 73 46 00282 46

Taux de satisfaction : %

Repas partagé, covoiturage conseillé

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

05 oct 2018
09:30 - 17:30 (7hrs)

46320 Assier

Vincent BOBO, chimiste et référent Cosmétiques pour Nature&Progrès

Financeur(s)

vivea